

Zeitschrift:	Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard
Herausgeber:	Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern
Band:	26 (1897)
Artikel:	A l'assemblée générale de la compagnie du chemin de fer du Saint-Gothard
Autor:	Schuster-Burckhardt, J. J. / Schweizer
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-623006

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lucerne, le 8 Mai 1897.

A l'Assemblée générale de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Gothard.

Messieurs,

L'Assemblée générale du 27 septembre 1894 a pris la résolution suivante:

„1. En vue de la conversion de l'emprunt actuel quatre pour cent de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Gothard et de faire face aux besoins ultérieurs en matière de travaux neufs, l'Administration est autorisée à contracter un emprunt trois et demi pour cent de 125 millions de francs au total, remboursable en principal et en intérêt au plus tard dans le terme de 79 ans.

„Ce capital-obligations est divisé en 25 séries comprenant chacune 5 millions de francs.

„Pour la totalité des obligations du nouvel emprunt il sera constitué une hypothèque de „premier rang sur les lignes Immensee-Giubiasco-Pino, Giubiasco-Chiasso et Cadenazzo-Locarno, ainsi „que sur les lignes en cours d'exécution Lucerne-Immensee et Zoug-Goldau.

„2. Aux fins de réunir les ressources devant être affectées à l'exécution des lignes d'accès „au nord, à la transformation des gares de Lucerne et de Zoug, à l'établissement de la seconde „voie sur les tronçons Fluelen-Erstfeld et Biasca-Bellinzona ainsi qu'au parachèvement du réseau, „le Conseil d'administration est autorisé à émettre, au moment opportun, un montant allant jusqu'à fr. 15,000,000 du nouvel emprunt, en sus de la somme nécessaire pour la conversion de l'ancien „emprunt.“

Nos rapports de gestion des exercices 1895 et 1896 contiennent un exposé tant de nos travaux neufs que des dépenses y afférentes. Il ressort du compte de capital de 1896 que des 15 millions de francs accordés en vertu du chiffre 2 ci-dessus, il en a été émis en 1896 six millions et demi et que ce compte boucle par un solde passif de fr. 5,240,867. 63; pour couvrir les dépenses de travaux neufs, on a eu recours au produit de l'exploitation ainsi qu'au fonds de renouvellement de fr. 5,000,000, de sorte qu'en réalité on disposait des ressources nécessaires. Or, le bilan au 31 décembre 1896 renferme les positions suivantes à l'actif et au passif:

Actif:

Capitaux non encore versés	fr. 8,500,000. —
Capitaux dépensés	„ 281,225,769. 88
Caisse, lettres de change, dépôts en banque	„ 1,456,605. 80
Effets et valeurs	„ 2,115,540. —
Biens-fonds disponibles	„ 440,985. 46
Approvisionnements de matériaux et pièces de réserve	„ 3,354,675. 40
Débiteurs divers	„ 741,107. 70
	fr. 297,834,684. 24

Passif:

Actions, obligations, subventions, fonds de construction	fr. 284,484,902. 25
Dettes courantes	fr. 2,358,262. 88
Fonds spéciaux	fr. 7,000,000. —
Solde actif du compte de profits et pertes	fr. 3,991,519. 11
	<hr/>
	fr. 297,834,684. 24

De l'actif sont disponibles :

Caisse, lettres de change, dépôts en banque	fr. 1,456,605. 80
Du total des effets et valeurs	fr. 115,540. —
(fr. 2,000,000 sont destinés au fonds de réserve)	
Débiteurs divers	fr. 741,107. 70
	<hr/>
	fr. 2,313,253. 50

Mais il faut pouvoir disposer des positions suivantes :

pour dettes courantes de	fr. 2,358,262. 88
pour le solde du compte de profits et pertes de	fr. 3,991,519. 11
total	fr. 6,349,781. 99

Il appert de ce qui précéde qu'au 31 décembre 1896 le solde actif se composait entièrement de valeurs non disponibles et qu'il fallait par conséquent pourvoir à la réunion d'autres ressources. Nous avons donc, en janvier et février de l'année courante, aliéné 5 millions des 8 $\frac{1}{2}$ millions d'obligations 3 $\frac{1}{2}$ % non encore émises; avec cette somme et les excédents d'exploitation de 1897, nous avons fait face soit aux nouvelles dépenses de travaux neufs, soit à nos autres engagements (en particulier à fin mars environ fr. 2,000,000 pour obligations); à partir du commencement de l'année jusqu' aux premiers jours de mai, nous avons dépensé un peu plus de fr. 2,000,000 à la charge du compte de construction; à la fin de juin, nous aurons encore, indépendamment des dépenses de construction, à effectuer le paiement du dividende.

Des considérations ci-dessus il résulte que, sur les 15 millions d'obligations, nous disposons encore aujourd'hui de 3 millions et demi, mais il est à présumer que d'ici à la fin de l'année cette somme sera absorbée.

Dans notre mémoire du 10 septembre 1894 qui précédé la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale, nous avions exposé les obligations qui nous incombaient encore en matière de travaux neufs. A côté des lignes d'accès et de la seconde voie des tronçons Fluelen-Erstfeld et Biasca-Bellinzona, nous entrevoyions à cette époque une série de dépenses pour des nouvelles mesures de protection, extension de la seconde voie, parachèvement de gares et de faisceaux de voies, augmentation du matériel roulant, agrandissement des ateliers de réparations.

Les travaux de la seconde voie des tronçons susdénommés sont terminés, ceux de la ligne Biasca-Bellinzona sont décomptés, l'exécution des lignes d'accès au nord marche à son achèvement; ainsi que le montrent nos rapports de gestion, les nouvelles mesures de protection, le parachèvement des gares, l'augmentation du matériel roulant, etc., ont exigé des sommes assez importantes. Celles-ci n'atteignent toutefois pas les montants indiqués dans le mémoire susmentionné et il est probable que l'accroissement incessant de la densité du trafic entraînera encore un certain chiffre de dépense. Bien que les besoins actuels n'absorbent qu'une fraction de l'émission, il est néanmoins opportun

d'accorder au Conseil d'administration l'autorisation proposée, afin de ne pas avoir à consulter l'Assemblée générale sur chaque émission partielle.

Dans ces conjonctures, nous nous croyons obligés de vous soumettre la proposition ci-après:

„Afin de pouvoir faire face aux dépenses afférentes aux travaux neufs, le Conseil d'administration est autorisé à émettre au moment opportun les 24^e et 25^e séries de l'emprunt de 125 „millions, au montant de 5 millions de francs chacune.“

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Au nom du Conseil d'administration,

Le Président:

J. J. Schuster-Burckhardt.

Le Secrétaire:

Schweizer.

